

Nombre de membres : 34  
En exercice : 34  
Présents : 28  
Pouvoirs : 4  
Votants : 32

Abstentions : 0  
Exprimés : 32  
Pour : 32  
Contre : 0

N°2017-129

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
OUEST LIMOUSIN**

**L'An deux mille dix-sept,**

**Le mercredi vingt décembre à vingt heures.**

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni salle communautaire de Saint-Laurent-sur-Gorre sous la présidence de M. Christophe GEROUARD, président.

Date de la convocation : le treize décembre deux mille dix-sept.

**Présents :** *Guy Baudrier, Alain Blond, Véronique Bindé, Paul Brachet, Jean-Louis Clermont-Barrière, Albert Delhoume, Daniel Desbordes, Eric Dombray, Magdaleina Fredon, Louis Furlaud, Paola Gaboriau, Dominique Germond, Sylvie Germond, Christophe Gérourard, Patrick Gibaud, Bruno Grancoing, Alain Perche, Jean-Pierre Pataud, Pascal Raffier, Guy Ratinaud, Jean-Pierre Romain, Richard Simonneau, Maryse Thomas, Agnès Varachaud, Christian Vignerie, Joël Vilard.*

**Suppléants présents :** *Stéphane Malivert, Christine Moliner.*

**Absents :** *Daniel Escure, Luc Gabette, Cécile Guillaudeux, Jean Maynard, Françoise Piquet, Nathalie Marchadier, Jean Maynard, Marie-Laurence Morange, Raoul Rechignac.*

**Pouvoirs :** *Françoise Piquet à Guy Baudrier, Nathalie Marchadier à Joël Vilard, Jean Maynard à Christian Vignerie, Marie-Laurence Morange à Alain Blond.*

**Secrétaire de séance :** *Dominique Germond*

**Objet**

**Modification du tableau des effectifs**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 9 mars modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions,

Vue la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,

Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant pris pour l'application de l'article 4 de la loi précitée,

Vu les tableaux d'avancement de grade pour l'année 2017,

Considérant la délibération 2017/112 du 16 novembre 2017 par laquelle le conseil communautaire a validé le passage en régie de la gestion de la micro-crèche de Cussac

Considérant la décision du Conseil Communautaire pour le taux de promotion pour les avancements de grade en date du 15 juin 2017 ;

Considérant l'avis du Comité Technique en date du 19 décembre 2017

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs afin d'intégrer les créations de postes consécutives à avancement de grade et intégration de nouveaux personnels.

1) Création d'un poste suite à avancement de grade

Le Président indique à l'assemblée qu'un nouvel agent peut bénéficier d'un avancement de grade à l'ancienneté au titre de l'année 2017.

Les conditions nécessaires à l'avancement de grade sont remplies par l'agent concerné et la CAP du Centre de Gestion 87 a émis un avis favorable à cet avancement de grade.

Il est ainsi proposé de créer un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à 24/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au service enfance-jeunesse et la suppression du poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe actuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

2) Création de postes suite à intégration de nouveaux personnels

Le Président rappelle que la reprise en régie par la collectivité de la gestion de la micro-crèche de Cussac a pour conséquence de proposer aux personnels en poste dans cet établissement et jusque-là salariés de la Mutualité Française Limousine sous contrats de droit privé des contrats de droit public.

Il rappelle que ces personnels ont été rencontrés à plusieurs reprises et se sont vus proposés des contrats de travail de droit public en CDI ou CDD (en fonction de leur situation en cours au sein de la Mutualité Française Limousine).

Les personnels concernés par ce transfert sont :

1 assistante animation (catégorie employé classe E2) à temps complet

1 assistante animation (catégorie employé classe E2) à 25/35<sup>ème</sup>

1 assistante animation (catégorie employé classe E2) à 21/35<sup>ème</sup> actuellement en congé parental et actuellement remplacée par 1 assistante animation (catégorie employé classe E2) en CDD à 21/35<sup>ème</sup>

Pour information, est également en poste 1 assistante animation (catégorie employé classe E2) en contrat emploi d'avenir à temps complet jusqu'au 22/01/2020. Cette mission ne nécessite pas de création de poste.

Afin d'intégrer ces personnels dans le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, il est proposé de créer, au sein du service enfance jeunesse, 3 postes d'assistante animation en CDI de droit public dans les configurations de temps de travail suivantes :

- 1 assistante animation CDI de droit public à temps complet
- 1 assistante animation CDI de droit public à 25/35<sup>ème</sup>
- 1 assistante animation CDI de droit public à 21/35<sup>ème</sup>

Sur proposition du Président, et après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- ⇒ **Décide** : - la création d'un poste d'adjoint d'animation principal de 1<sup>ère</sup> classe à 24/35<sup>ème</sup> à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au service enfance-jeunesse et la suppression du poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe actuel à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;
- ⇒ **Décide** : la création de trois postes d'assistante animation en CDI de droit public à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, dans les configurations de temps de travail suivantes :
  - 1 assistante animation CDI de droit public à temps complet
  - 1 assistante animation CDI de droit public à 25/35<sup>ème</sup>
  - 1 assistante animation CDI de droit public à 21/35<sup>ème</sup>
- ⇒ **Indique** que les crédits correspondants sont inscrits au budget de la communauté de communes ;
- ⇒ **Approuve** le tableau des effectifs de la communauté de communes à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 pour l'avancement de grade, et à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 pour l'intégration des nouveaux personnels, comme suit :

**Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.**

Certifié exécutoire  
Le  
Le Président

Le Président,



*Plo P. Raffier  
Vice Président.*

REÇU A LA SOUS-PREFECTURE  
DE ROCHECHOUART

LE - 2 JAN. 2018



TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/01/2017 COMMUNAUTE DE COMMUNES OUEST LIMOUSIN					
	Situation antérieure		Situation nouvelle		Date d'effet et Observations
	T.C.	T.N.C.	T.C.	T.N.C.	
<b>Service administration générale</b>					
Attaché territorial principal	1	-	1	-	
Rédacteur Principal de 1ère classe	1	-	1	-	
Rédacteur Principal de 2ème classe	1	-	1	-	
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	-	1	-	
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	-	1	-	
Adjoint administratif territorial	2	-	2	-	
	-	1 (20h) 1 (28h)	-	1 (20h) 1 (28h)	
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	-	1 (10h)	-	1 (10h)	
Adjoint territorial d'animation	-	1 (17,5h)	-	1 (17,5h)	
<b>Service ordures ménagères / déchèterie</b>					
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1	-	1	-	
Adjoint technique territorial	1	-	1	-	
	-	1 (17,5h)	-	1 (17,5h)	vacant
<b>Service hygiène et propreté</b>					
Adjoint technique territorial	-	1 (12h30) 1 (12h30)	-	1 (12h30) 1 (12h30)	
	1		1		
<b>Service technique</b>					
Technicien territorial principal de 1ère classe	1	-	1	-	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	4	-	4	-	
Adjoint territorial technique	2	-	2	-	
<b>Service technique / SPANC</b>					
Technicien territorial principal de 2ème classe	1	-	1	-	
Adjoint technique territorial	1	-	1	-	
	-	1 (24h)	-	1 (24h)	
<b>Service tourisme</b>					
Adjoint administratif territorial principal 1ère classe	1	-	1	-	
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	-	1	-	
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	1	-	1	-	
<b>Service lecture publique</b>					
Assistant de conservation du patrimoine et des Bibliothèques	1	-	1	-	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	-	1	-	
	-	1 (28h)	-	1 (28h)	
Adjoint du patrimoine	-	1 (28h) 1 (21h)	-	1 (28h) 1 (21h)	
<b>Service enfance jeunesse</b>					
Assistant socio-éducatif principal	1	-	1	-	
Adjoint administratif territorial principal 2ème classe	1	-	1	-	
Adjoint technique territorial principal de 2ème classe	2	-	2	-	dont 1 vacant
Adjoint technique territorial	3	-	3	-	
	-	1 (28h)	-	1 (28h)	
Adjoint territorial d'animation principal 1ère classe				1 (24h)	01/01/2017
Adjoint territorial d'animation principal de 2ème classe	2	-	2	-	
		1 (24h)			01/01/2017

	4	-	4	-	
Adjoint territorial d'animation	-	4 (28h)	-	4 (28h)	
	-	1 (22,5h)	-	1 (22,5h)	
	-	1 (17,5h)	-	1 (17,5h)	
Agent social	1		1		
	-	2 (4h)	-	2 (4h)	
Éducateur des Activités Physiques et Sportives	1	-	1	-	
Éducateur Principal de Jeunes Enfants	1	-	1	-	
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1	-	1	-	
Assistante animation CDI droit public	-	-	1	-	01/01/2018
Assistante animation CDI droit public	-	-	-	1 (25h)	01/01/2018
Assistante animation CDI droit public	-	-	-	1 (21h)	01/01/2018
<b>TOTAL</b>	<b>41</b>	<b>21</b>	<b>42</b>	<b>23</b>	